

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GFI INFORMATIQUE**

(Euronext Paris)

Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2008, la société UBS AG (CH - 8098, Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 26 juin 2008, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, par suite d'une acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir indirectement, 2 827 528 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et des droits de vote de cette société (1).

- en baisse, le 27 juin 2008, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, par suite d'une cession d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir indirectement, 1 408 981 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 2,60% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
UBS AG London Branch	405 254	0,75
UBS AG Switzerland	1 003 727	1,85
<b>Total</b>	<b>1 408 981</b>	<b>2,60</b>

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 54 293 742 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.